



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN AGRICOLE
N°19/059
Grand Port Maritime du Havre**

L'EARL FERME DU MESLAY, 2086 route de Tancarville – 76430 LA CERLANGUE, SIREN n° 844 386 987 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située sur la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville. Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et L'EARL FERME DU MESLAY ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire d'un terrain agricole CUT n° 19-001 portant sur la dépendance susvisée le 19/10/2019.

Description de la dépendance : un terrain d'une superficie de 16,62 hectares

Durée de la convention : 4,5 ans environ à compter du 01/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **08/11/2019**